

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 03 JUILLET 2025

Procès-verbal de la séance

Le trois juillet deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 26 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Michel CLEYET-MERLE (à son arrivée à 18h45), Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jean-Michel FERRUIT, Isabelle FOURNIER, Max GAUTHIER (avant son départ à 20h19), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Noëlle MOREL, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD (à son arrivée à 19h07), Michel REYNAUD, Marc ROCHET, José RODRIGUES, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 19h05), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Max GAUTHIER (à son départ à 20h19), Corinne MAGNIN.
Cédric MILANI est remplacé par Marc ROCHET.

Absents : Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET, Dominique CHAIX, Michel CLEYET-MERLE (avant son arrivée à 18h45), Maxime DURAND, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Ludovic LEPRETRE, Jean-Louis REYNAUD (avant son arrivée à 19h07), Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 19h05).

Pouvoirs : Patrick BLANDIN donne pouvoir à Jacqueline GUICHARD, Besma CARON donne pouvoir à Philippe LATOUR, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Nicolas SOLIER, Claire DURAND donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Céline REVOL, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Chantal HUGUET donne pouvoir à Roger MARCEL, Fabrice PACCALIN donne pouvoir à Elham AOUN, Fabien RAJON donne pouvoir à Christelle BAS, Michel SERRANO donne pouvoir à Catherine ANGELIN.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
PROCÈS-VERBAL	4
INFORMATION	4
REVUE DE PROJETS	4
DÉLIBÉRATIONS	7
1. DIRECTION GÉNÉRALE	7
Championnat de France de Cyclisme	7
Ressources Humaines.....	8
2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	10
Mobilités	10
Développement durable.....	11
Environnement, GEMAPI	11
Politique agricole	13
3. VIE LOCALE	14
Politique d'accueil, services à la population, dialogue sociétal	14
4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	14
Développement économique	14
Habitat.....	17
Emploi et insertion professionnelle	18
Tourisme, PDIPR	18
5. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE	19
Stratégie financière	19
QUESTIONS DIVERSES.....	20
Questions diverses.....	20
Prochaine réunion du Conseil communautaire	20
Dates des prochaines commissions communautaires	20

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communaute-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h39 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir élargé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

36 présents et 11 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations.

Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
16/05/2025	2025-97	Demande de subvention au Département de l'Isère pour la requalification de la station d'épuration de Montagnieu
26/05/2025	2025-98	Attribution du marché - Entretien et maintenance des installations thermiques des bâtiments de la CCVDD - (Marché C2501)
02/06/2025	2025-138	Convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur les parcelles B1367 et B1355 sises Les Moulins à GRANIEU
04/06/2025	2025-139	Convention de mise à disposition temporaire de données du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de l'Isère
05/06/2025	2025-140	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour les travaux des chemins de randonnée inscrits au PDIPR

19/06/2025	2025-141	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - juin 2025
24/06/2025	2025-142	Autorisation de signature de documents liés à la location d'un bien immobilier appartement à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - La Pépinière LE CAP à St Clair de la Tour - Société LES TOPOGRAPHES
24/06/2025	2025-143	Convention d'Occupation Temporaire d'un terrain privé à St Jean de Soudain dans le cadre des Championnats de France de Cyclisme

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 22 mai 2025 a été envoyé avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 22 mai 2025.

Arrivée de Michel CLEYET-MERLE à 18h45.

INFORMATION

Bernard BADIN rend hommage à M. Jacques GERBAULT, décédé au cours de la semaine. Personne incontournable du territoire, de nombreux hommages émouvants et personnalisés ont été rendus. Il procède à la lecture du message en mémoire de Jacques GERBAULT, écrit par Alexandre IVALDI, Président du GECT (Groupement des Entreprises du Canton de La Tour), dont M. GERBAULT avait été Président, en plus de ses différentes fonctions et mandats.

Une minute de silence est observée

REVUE DE PROJETS

Bernard BADIN souhaite faire part de l'actualité de la Communauté de communes.

Il s'agit du dernier Conseil communautaire avant la trêve estivale, tout de même ponctuée par l'organisation du Championnat de France de Cyclisme Avenir qui aura lieu au mois d'août.

Bernard BADIN indique qu'il ne peut pas évoquer tous les sujets sur lesquels les élus et services travaillent, mais il en évoque quelques-uns.

➤ Etude sur le logement des jeunes :

Le diagnostic, qui était la première phase de l'étude, vient d'être achevé. Les acteurs institutionnels, les entreprises, les jeunes ont été associés à ce diagnostic. 101 réponses au questionnaire ont été reçues, dont des entreprises, 28 communes. Une trentaine d'entretiens individuels a été mené, ainsi que des entretiens de groupe avec par exemple le Lycée Guiers Val d'Ainan, ou même des clubs sportifs, notamment le Rugby Club des Vallons de la Tour.

Cette phase d'écoute et de compréhension des besoins et des enjeux est indispensable pour ensuite prendre les bonnes décisions sur les solutions à imaginer et mettre en œuvre. La seconde étape est la construction de la politique de logement en faveur des jeunes, c'est-à-dire les outils, les projets, les financements, les modes de gestion. Cela fera l'objet d'une restitution d'un plan concret à l'automne.

➤ Stratégie foncière et jumeau numérique :

La collectivité a confié à SIRADEL, spécialiste et expert de cette thématique, la réalisation de ce jumeau numérique. Ce travail se fait en lien avec le bureau d'études qui accompagne la collectivité sur la stratégie foncière, ESPELIA. SIRADEL a été choisi à l'issue d'une consultation, et l'organisme a été retenu notamment car nous pensons que c'est un prestataire solide, qui a déjà collaboré avec des collectivités. Un certain nombre d'ateliers va se conduire cet été pour définir un scénario au fil de l'eau. Ensuite, des indicateurs pourront être construits pour faire évoluer le jumeau numérique en fonction des différentes données stratégiques. L'idée est de modéliser le territoire et de travailler ensemble sur la vision à avoir sur le long terme, en fonction des différents enjeux d'évolution et de modification. Il s'agira, à partir de cela, de travailler sur toutes les fonctions du territoire, toutes les connexions et tous les enjeux de mobilité. Il s'agit d'une modélisation 3D pour faire figurer les impacts des aménagements sur le territoire, pour penser, imaginer les aménagements, les évolutions pour anticiper et répondre à l'ensemble des enjeux. Ce travail permettra également d'alimenter les réflexions du SCOT, qui se traduira ensuite dans notre document d'urbanisme.

➤ Parcours santé :

La première étape est la restitution du diagnostic fait par l'ORS (Observatoire Régional de Santé), présenté avec des indicateurs très précis sur la problématique de santé, le type d'affection, la difficulté d'accès aux soins, les enjeux de la prévention. Cela va permettre d'alimenter les réflexions pour aboutir en novembre sur une Conférence des maires dédiée à ce sujet.

➤ Lyon-Turin :

La concertation démarre avec une première réunion organisée à Bourgoin-Jallieu par la Préfecture de Région en présence de SNCF Réseaux. Les Vals du Dauphiné ont affirmé une position assez forte, concertée avec les communes concernées, en insistant sur trois enjeux prioritaires :

- la volonté d'être les premiers informés des interventions, des travaux et des autres négociations menées par SNCF dans les communes,
- la volonté d'être écouté lors de la concertation compte tenu de nos expertises, notre connaissance du territoire. Nous serons attentifs au respect des habitants et du cadre de vie.
- la volonté d'être accompagné face à ces enjeux. Il s'agit de faire des contraintes qui pourraient se présenter, des opportunités.

Dès la semaine prochaine, une Conférence des maires est consacrée à ce sujet, avec des interventions de SNCF Réseaux et de quelques grands témoins qui pourront éclairer sur le processus de concertation.

➤ Valorisation du métier d'assistant maternel :

Un diagnostic avait été réalisé en partenariat avec Politeia pour faire un état des lieux sur les solutions de garde pour la petite enfance sur le territoire. Un ensemble de solutions va permettre d'apporter des réponses aux parents et notamment leur permettre de retourner dans l'emploi avec des solutions de garde de proximité. Parmi les solutions, se trouve le métier d'assistant maternel. Il a une participation importante à l'éveil des enfants et au bien-être des tout-petits. Il est très important d'accompagner, stimuler les vocations et l'installation d'assistants maternels sur le territoire.

Les élus jouent un rôle important pour relayer les informations. Un travail va être mené autour d'une campagne de promotion de ce métier pour susciter des vocations. Il y aura également un accompagnement pour les aider à rentrer dans ce rôle d'assistant maternel.

Bernard BADIN propose de visionner une vidéo, réalisée en interne, qui est la première phase de la campagne de communication et de promotion du métier d'assistant maternel. Il s'agit tout d'abord d'informer les élus.

Il remercie le service petite enfance qui a travaillé sur cette démarche et le service communication qui la traduit dans cette vidéo. La campagne de communication sera déclinée sur plusieurs affiches et visuels, et va démarrer dès la rentrée.

➤ Renouvellement du marché de restauration collective en écho avec le Plan Alimentaire Territorial (PAT) :

Un travail étroit a été mené entre les équipes qui travaillent avec le PAT et les équipes enfance-jeunesse pour relancer le marché de restauration collective qui arrive à terme cette fin d'année, avec deux enjeux : plus de qualité et de proximité, et la maîtrise des coûts. La consultation sera lancée à la rentrée et le marché devrait être attribué avant la fin d'année. Bernard BADIN remercie les élus qui ont travaillé tout au long de ce dossier et les entreprises qui ont répondu en amont à toute la démarche de sourcing pour essayer de qualifier les fournisseurs potentiels.

➤ Centre de loisirs de Cessieu :

Il s'agit d'un projet mutualisé avec la commune de Cessieu, notamment pour les services périscolaires. Les consultations des entreprises sont en cours.

➤ Rénovation du Centre de loisirs de Torchefelon :

Les travaux démarrent dans l'été.

Bernard BADIN termine en présentant Audrey CAMPOMIZZI, nouvelle Directrice Générale Adjointe en charge de la Vie Locale.

Il mentionne également que la commune d'Aoste va accueillir au mois d'octobre le Congrès des maires de l'Isère. C'est un espace d'exposition, avec 1 000 élus, des personnalités qui interviennent. La volonté est que ce congrès soit une belle réussite et une belle vitrine pour la commune et le territoire. Le souhait est d'être attractif, novateur. Un important travail est mené sur ce sujet afin d'essayer de relever ces défis avec un fil rouge, qui sera notamment « sport et territoire », mais peut-être aussi quelques surprises sur le thème de l'innovation. Les élus sont heureux d'accueillir le Congrès des Maires sur le territoire.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 19h05.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Championnat de France de Cyclisme

Arrivée de Jean-Louis REYNAUD à 19h07.

Bernard BADIN revient sur un évènement auquel certains élus ont participé le week-end dernier. A l'invitation de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), une délégation des services, des élus et du COTNI s'est rendue en Vendée, sur la commune des Herbiers, en partage d'expérience et en préparation de l'organisation des Championnats de France de Cyclisme (CFC) de l'année suivante. Bernard BADIN remercie Michel CALLOT, Président de la FFC, qui a permis d'accéder à tout et de voir dans le détail tous les enjeux de l'organisation des CFC. Il remercie également Christophe HOGARD, Maire de la commune des Herbiers, Président de la CC du Pays des Herbiers et Conseiller départemental de la Vendée, avec lequel les élus ont eu plusieurs réunions de travail et qui les a beaucoup accompagnés. Il remercie également Alain LEBOEUF, Président du Conseil départemental de la Vendée, qui a également consacré énormément de temps à la délégation Iséroise, pour des échanges sur la participation, la contribution et l'appui apportés par le Département lors l'organisation de ces Championnats de France.

Bernard BADIN qualifie ces championnats comme ceux de l'excellence, ce qui est également visé par la CCVDD, même s'il a précisé que cela serait différent sur le territoire : le contexte, les moyens, les parcours sont différents, forcément le Championnat sera personnalisé à l'image des VDD. Ce seront des championnats authentiques, conviviaux, sportifs.

Cette année, se tiennent les Championnats de France Avenir, donc différents de l'Elite qui s'est tenu aux Herbiers. 80 000 personnes se tenaient au bord des routes le dimanche, il s'agit vraiment d'une fête populaire et un évènement marquant.

Bernard BADIN donne la parole à Christelle BAS et Gilles BOURDIER, qui faisaient partis de la délégation pour venir éclairer les principaux enseignements tirés de cette expérience. Trois points résument le sentiment général :

- une organisation d'envergure, mobilisante autour d'un collectif soudé,
- une fréquentation et une visibilité incomparables,
- une ferveur sportive et populaire.

Cette ferveur ressemble bien au territoire, et l'on peut faire de ces Championnats une belle réussite.

Christelle BAS ajoute qu'ils ont passés quatre jours intéressants. La délégation était au cœur de la machine et a tout vécu en détail, avec une ferveur du public extraordinaire. Pour les VDD, il s'agit d'une équipe de 36 communes, donc il est important que chacun s'implique un maximum car c'est une fête pour toute la Communauté de communes et non pas que pour les villes traversées. Cependant, en Vendée, ils ont des finances avec des aides importantes du Département, de la commune et n'ont pas eu besoin de partenariat externe. Il est donc important de s'impliquer au sein des communes pour essayer de trouver des partenaires, pour l'Avenir mais également pour l'Elite l'année prochaine, afin de diminuer les dépenses de la CCVDD. C'est une très belle fête gratuite pour les familles et tout le monde.

Bernard BADIN en profite pour remercier les partenaires institutionnels qui aident beaucoup la collectivité sur les deux Championnats à venir, notamment le Conseil départemental de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui vient également de confirmer l'attribution de financement.

Gilles BOURDIER évoque surtout la fête populaire. Il confirme le nombre important de spectateurs autour du parcours. Il a également été agréablement surpris et enchanté par les à-côtés, à savoir les soirées, les évènements autour du vélo, la musique. Il y avait des stands et de la musique dans toute la ville qui était pavoisée pour l'occasion. Le vendredi soir a eu lieu la soirée évènement avec la présentation des équipes professionnelles suivie d'un concert. Ce type d'évènement est vraiment un plus pour le territoire, à la fois pour la promotion du vélo, du sport, mais de manière générale, il s'agit d'une vraie animation sur le territoire. Collectivement, il est important de jouer le jeu, dans les villages traversés ou non. Plus de 700 camping-caristes étaient sur place, qui restent une semaine sur le territoire, et donc visitent, découvrent et consomment en dehors du temps des courses cyclistes.

Une vidéo, réalisée en interne par le service communication des VDD, est visionnée pour ressentir la ferveur de l'évènement du Championnat de France aux Herbiers.

A la suite, Bernard BADIN procède à la présentation du drapeau des Championnats de France de Cyclisme 2026 avec les élus de La Tour du Pin, ville Hôte 2025 et 2026.

Projet de délibération 1.1 : Convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Ville Hôte de La Tour du Pin pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Avenir 2025 » (avec pièces jointes)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Ville Hôte de La Tour du Pin pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Avenir 2025 ».

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Ressources Humaines

Daniel VITTE présente la démarche QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de travail) en cours au sein de la collectivité et un support de présentation est diffusé à l'assemblée.

Sortie de Jean-Louis REYNAUD à 19h33.

Daniel VITTE apporte également des informations aux élus sur la démarche sur l'égalité femmes-hommes au travail. Cela fait deux ans que le rapport est présenté. Un diagnostic avait été établi par un agent mais qui a depuis quitté la collectivité. Un appel à candidatures a été lancé en interne il y a deux mois, afin de proposer le poste pendant six mois pour coordonner cette démarche égalité hommes-femmes au travail, pour quelques heures qui s'ajoutent à l'engagement professionnel. Trois agents ont candidaté, et deux ont été retenus, une candidate féminine et un candidat masculin.

Daniel VITTE ajoute également que la rencontre annuelle des salariés s'est tenue à Dolomieu le 1^{er} juillet, accueillis par Mme HARTMANN, Maire. Plus de 250 agents étaient présents sur 280 invités dans une ambiance chaleureuse. Les activités de l'après-midi ont été annulées pour cause de canicule.

Projet de délibération 1.2 : Créations de postes - juillet 2025

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Retour de Jean-Louis REYNAUD à 19h40.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de créer les postes suivants :

- un poste de rédacteur territorial à temps complet,
- un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet de 28 heures/semaine,
- un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.3 : Convention d'intervention en qualité de Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) en crèche (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention d'intervention d'un Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) en crèche.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Mobilités

Projet de délibération 2.1 : Convention relative à l'organisation d'un service de covoiturage solidaire entre la société ATCHOUM et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention relative à l'organisation d'un service de covoiturage solidaire entre la société ATCHOUM et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Max GAUTHIER relève le coût élevé de 30 000 € pour quelques voyages par jour, c'est pourquoi il votera contre cette délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	47
Contre	1 (Max Gauthier)
Abstention	2 (Céline Revol avec le pouvoir de Marie-Christine Frachon)

Bernard BADIN insiste sur l'importance de la continuité de cette expérience, car le sujet de la mobilité revient souvent dans les dossiers traités, notamment sur le logement des jeunes, et le parcours santé. Il s'agit vraiment d'un sujet transverse.

Projet de délibération 2.2 : Acquisition d'une parcelle pour la création d'un parking de covoiturage à Chimilin (avec pièces jointes)

Bernard BADIN en profite pour féliciter Edmond DECOUX, Maire de Chimilin, qui a été élu 1^{er} Vice-président de la MSA Alpes du Nord.

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'acquisition de la parcelle ZD 104 sise sur la commune de Chimilin pour un montant total de 12 916 €.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Développement durable

Projet de délibération 2.3 : Participation de la Communauté de communes au capital de la Société PLAN'ET SOLEIL - Autorisation de nantissement de titres à intervenir à la suite de la contractualisation d'emprunt

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'autoriser la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à signer le contrat de prêt proposé à la société PLAN'ET SOLEIL SAS.
- d'autoriser le nantissement des 8 titres dont elle dispose au Compte-Titres de la société PLAN'ET SOLEIL SAS au profit du Prêteur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud-Rhône-Alpes.
- d'agréer, en cas de réalisation forcée du nantissement du Compte-Titres de la société PLAN'ET SOLEIL SAS, le Prêteur, Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud-Rhône-Alpes, bénéficiaire du nantissement susvisé, en tant que nouvel associé de la Société PLAN'ET SOLEIL SAS.

Gilles BOURDIER étant membre du Conseil d'Administration de Plan'et Soleil, il ne participe pas au vote.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Environnement, GEMAPI

Projet de délibération 2.4 : Convention de lutte collective contre le frelon asiatique avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS38) et le Département de l'Isère pour l'année 2025 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

Patrick BELMONT souhaite que la destruction des nids primaires soit envisagée l'année prochaine, car elle n'est pas prise en compte dans la convention actuelle, des nids ne sont donc pas détruits. Bernard BADIN répond que cette remarque est bien notée.

Max GAUTHIER précise que le coût de la destruction d'un nid est souvent plus élevé que 125€. Vu la courbe exponentielle, il est possible d'avoir environ 400 nids à détruire cette année. Il trouve dommage le manque de moyens financiers pour la destruction des nids, à la différence du coût élevé du service ATCHOUM pour la collectivité.

Bernard BADIN indique que Marie-Christine FRACHON en charge de ce sujet est absente pour répondre à cette remarque, ainsi que les techniciens du service. Il ajoute cependant que la lutte s'intensifie chaque année, même si cela n'est jamais assez suffisant. Il prend note de la remarque. Le sujet a également été discuté en Commission.

Max GAUTHIER ajoute qu'il faut aider les propriétaires qui vont faire l'effort. Les communes participent, mais la Communauté de communes ne peut déjà pas participer à la destruction de tous les nids.

Philippe GUERIN ajoute qu'il y a également un vrai sujet autour de la prévention, avant même la destruction des nids, avec le piégeage. Un important travail est mené par le service Développement durable avec une sensibilisation des communes. Si tout le monde se mobilise fortement avec les apiculteurs, la population, le piégeage des frelons qui vont créer les nids primaires peut être augmenté. Sur la commune de St Didier de la Tour, il a été doublé voir triplé le piégeage des frelons qui allaient faire des nids primaires. C'est toute une dynamique globale avant d'arriver à la destruction des nids primaires. Cela ne répond pas à la question du budget évoquée par Max GAUTHIER, mais il existe plusieurs leviers pour éviter la destruction par la suite.

Il précise qu'une réunion bilan s'est tenue la veille au soir.

Max GAUTHIER précise que dans les piégeages, il y a beaucoup d'insectes autres que les frelons asiatiques.

Philippe GUERIN répond qu'il n'est pas d'accord. Le piégeage du frelon asiatique se fait en amont de la sortie du frelon européen et donc au début, seuls les frelons asiatiques sont piégés, sans les frelons européens.

Max GAUTHIER ajoute qu'une décision modificative du budget pourrait permettre de répondre aux personnes qui se lanceront dans la destruction des nids.

Bernard BADIN ajoute que chaque année la Communauté de communes intensifie l'effort, et que les VDD sont plutôt exemplaires dans la lutte contre le frelon asiatique. Il rappelle également la fête de la nature et de la ruralité qui a eu lieu à Faverges de la Tour cette année, et dans laquelle se tenait un stand sur la sensibilisation et les enjeux de la lutte contre le frelon asiatique. Cela vient en complément de la communication faite sur les différents supports.

Il ajoute retenir l'idée de revoir la contribution financière si elle reste insuffisante.

Vincent DURAND espère que les autres Communautés de communes s'investissent également dans la lutte contre le frelon asiatique.

José RODRIGUES demande si les pièges en amont peuvent être collectivement proposés par les communes.

Bernard BADIN propose de traiter le sujet spécifique dans l'une des prochaines Conférence des maires afin de définir ensemble comment renforcer les efforts.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS38) et le Département de l'Isère pour l'année 2025.
- d'autoriser le financement du dispositif pour un montant maximum de 16 000 € pour l'année 2025.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.5 : Convention cadre de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec les communes de la Communauté de communes pour l'année 2025 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

Max GAUTHIER demande si la participation de 225 € concerne chaque commune.

Daniel VITTE répond qu'il s'agit d'un forfait pour toutes les communes qui auront accepté de signer la convention.

Max GAUTHIER ajoute que le montant budgété ne permettra pas de répondre à toutes les sollicitations. Il souhaite savoir comment se passera la destruction des nids qui arriveront après.

Daniel VITTE confirme que le sujet sera abordé lors d'une prochaine Conférences des maires.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention cadre de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et ses communes membres pour l'année 2025.
- d'autoriser la Communauté de communes à établir les titres de recettes afférents.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	1 (Max Gauthier)

Projet de délibération 2.6 : Validation du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de l'étang Malin pour la période 2025-2029 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de l'étang Malin pour la période 2025-2029 et le budget associé.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Politique agricole

Projet de délibération 2.7 : Attribution d'une subvention à Ecout'Agri38 (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le versement d'une subvention de 1 000 € pour l'année 2025 au profit de l'Association Ecout'Agri38.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

3. VIE LOCALE

Politique d'accueil, services à la population, dialogue sociétal

Projet de délibération 3.1 : Présentation du rapport d'activité du Conseil de développement des Vals du Dauphiné (C2D) pour l'année 2024 (avec pièce jointe)

Vincent DURAND s'associe à l'hommage rendu à Jacques GERBAULT, qui a été Co-président du Conseil de développement.

Départ de Max GAUTHIER à 20h19.

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte du rapport d'activité annuel 2024 du Conseil de Développement (C2D) des Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 4.1 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SAS NOA – Restaurant Ambroisie (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN rend également hommage à Jacques GERBAULT, car ce dispositif qui vise à conforter le commerce de proximité lui était cher.

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de subvention allouée à la SAS NOA - M. André TAORMINA dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.2 : Cession d'un foncier à la société ECOSPARE sur la ZA Mas de Perrière à Chélieu (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée C 322 d'environ 4 725 m², sur la commune de Chélieu, à la société ECOSPARE représentée par Monsieur Adil Mokhles, Gérant ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 30 € HT/m², et ce afin d'y construire un bâtiment d'environ 2 400 m² conformément au projet validé par les élus communautaires.
- dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires.
- dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- dire que la promesse de vente sera signée dans les 3 mois suivants la réception de la présente délibération devenue exécutoire.
- dire que les travaux de construction devront démarrer dans les 6 mois suivants l'obtention du permis de construire purgé de tout recours.
- préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Bernard BADIN rappelle le programme de remplacement de tous les luminaires dans les zones d'activités économiques, soit 400 points lumineux qui seront changés au fil des années à venir.

Projet de délibération 4.3 : Cession d'un foncier à la société JPL Textiles sur la ZA Muneri à Romagnieu (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la cession d'un foncier d'environ 2 255 m², issu de la parcelle ZI 82 pour partie, lot D n°419, sur la commune de Romagnieu, à la société JPL Textiles représentée par Monsieur Jean Pierre LAURENT, Gérant, ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 35€ HT/m², et ce afin d'y construire un bâtiment d'environ 800 m² conformément au projet validé par les élus communautaires.
- dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires.
- dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- dire que la promesse de vente sera signée dans les 3 mois suivants la réception de la présente délibération devenue exécutoire.

- dire que les travaux de construction devront démarrer dans les 6 mois suivants l'obtention du permis de construire purgé de tout recours.
- préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.4 : Cession d'un foncier à la société Wood Packing Production sur Le PIDA à Aoste (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la cession d'un foncier d'environ 51 000 m², issu des parcelles OY 331, OY 327, OY 324, OY 59 pour partie, OY 58 pour partie, OY 75 pour partie, OY 354 pour partie, sur la commune d'Aoste à la société Wood Packing Production représentée par Messieurs Terry Agullo Ponce, PDG du groupe TAP et Emmanuel CARDON, Directeur Général, ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 55 € HT/m², et ce afin d'y construire un bâtiment ayant une emprise d'environ 20 000 m² conformément au projet validé par les élus communautaires.
- dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire conforme au projet validé par les élus communautaires.
- dire que la vente sera conditionnée par la délivrance d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi qu'à l'obtention d'un prêt bancaire.
- dire que la promesse de vente sera signée dans les 3 mois suivants la réception de la présente délibération devenue exécutoire.
- dire que les travaux de construction devront démarrer dans les 6 mois suivants l'obtention du permis de construire purgé de tout recours.
- inscrire la recette résultant de cette vente au budget annexe des zones d'activité.
- préciser que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Roger MARCEL ajoute avoir une pensée pour Raymond COQUET, ancien maire de Granieu, décédé, qui était en faveur de la zone du PIDA.

Habitat

Projet de délibération 4.5 : Subvention pour la réhabilitation de 42 logements sociaux - Alpes Isère Habitat - Résidence Les Rhodes à La Tour du Pin (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 126 000 € à l'établissement public Alpes Isère Habitat pour la réhabilitation de 42 logements sociaux pour la résidence Les Rhodes à La Tour du Pin. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.

Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le fait de voter simultanément les deux délibérations suivantes :

Projet de délibération 4.6 : Garantie d'emprunt pour l'acquisition amélioration de 5 logements sociaux - SOLIHA - auprès d'Action Logement Services pour l'ancien Hospice à Saint Albin de Vaulserre (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total du prêt soit 14 400,00 euros pour le remboursement du prêt d'un montant total de 24 000,00 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.
- de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.7 : Garantie d'emprunt pour l'acquisition amélioration de 5 logements sociaux - SOLIHA - auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'ancien Hospice à Saint Albin de Vaulserre (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total du prêt soit 216 165,60 euros pour le remboursement du prêt d'un montant total de 360 276,00 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.
- de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Emploi et insertion professionnelle

Projet de délibération 4.8 : Convention partenariale d'objectifs et de moyens 2025-2026 avec le Groupe Osez et attribution d'une subvention (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Christelle BAS souhaite ajouter qu'en plus d'OSEZ et ISACTYS, il existe également SIMPLIC sur le territoire, à Sainte Blandine.

Thérèse TISSERAND répond qu'il s'agit d'associations d'économie sociale et solidaire, mais pour SIMPLIC, il s'agit plutôt d'une entreprise économique. C'est un ensemble des acteurs économiques.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- la convention partenariale d'objectifs et de moyens 2025-2026 avec le Groupe Osez.
- le versement d'une subvention de fonctionnement au Groupe OSEZ (sous réserve de présentation des bilans d'activités) par année :
 - De 19 000 € pour l'année civile 2025,
 - De 19 000 € pour l'année civile 2026.

Thérèse TISSERAND étant membre du Conseil d'administration, elle ne prend pas part au vote.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Tourisme, PDIPR

Projet de délibération 4.9 : Convention de participation financière avec les communes des Abrets en Dauphiné et Saint André le Gaz portant sur les travaux PDIPR du chemin du Rondeau (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

Jean-Louis REYNAUD félicite Philippe LATOUR de son élection à la Présidence des Offices de tourisme du Département de l'Isère.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de participation financière portant sur les travaux PDIPR du chemin du Rondeau, avec les communes des Abrets en Dauphiné et de St André le Gaz.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.10 : Convention de participation financière avec la commune de La Bâtie Montgascon portant sur les travaux PDIPR de la route de Tapon (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de participation financière portant sur les travaux PDIPR de la route de Tapon, avec la commune de La Bâtie Montgascon.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

5. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE

Stratégie financière

Projet de délibération 5.1 : Décision modificative n°02/2025 – Budget principal

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la Décision Modificative n°02/2025 du Budget principal.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Bernard BADIN demande s'il y a des questions diverses.
Aucune question n'est posée.

Le tableau des dates des prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 25 septembre 2025 à 18h30

Dates des prochaines commissions communautaires

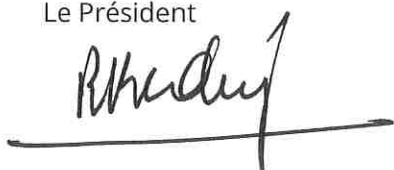
COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 9 juillet	18h00	MTR La Traversée – Pont de Beauvoisin
Environnement, GEMAPI, collecte et recyclage des déchets	Lundi 8 septembre	18h00	Siège - Salle du Conseil
Développement économique, emploi et insertion	Mardi 9 septembre	19h00	Salle de réunions LE CAP - St Clair de la Tour
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 10 septembre	18h00	Siège - Salle du Conseil
Agriculture, Plan Alimentaire Territorial et stratégie foncière	Jeudi 11 septembre	10h00	Visite de ferme - Lieu à définir
Urbanisme et Habitat	Mardi 16 septembre	18h00	Siège - Salle du Conseil
Développement durable et Mobilités	Mardi 16 septembre	18h00	Salle Camille Terrasse : 4 rue du Gymnase - 38730 VAL-DE-VIRIEU
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 16 septembre	18h30	ALSH La Tour du Pin
Projet de territoire, mutualisation et services à la population	Mercredi 24 septembre	18h00	Siège - Salle du Conseil
AUTRES			
Conférence des Maires	Jeudi 10 juillet	18h30	Siège - Salle du Conseil
Conférence des Maires	Jeudi 18 septembre	18h30	Siège - Salle du Conseil

La séance est levée à 20h51.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 25 SEP. 2025

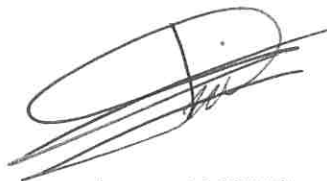
Publié le - 3 OCT. 2025

Le Président

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Bernard BADIN

Le secrétaire de séance

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop and several horizontal strokes.

Laurent MICHEL